

Pour souscrire à l'une de nos formules d'abonnement numérique :

1. Chaque utilisateur doit au préalable créer son **compte utilisateur personnel** sur [Lebienpublic.com](http://Lebienpublic.com) (onglet « Inscription »).
2. Nous vous invitons ensuite à prendre connaissance de nos **Conditions Générales d'Abonnement** et à les accepter.
3. Ce bon de commande, dûment complété, sera à adresser à l'adresse :

**Bien Public Est Bourgogne Média**  
**Abonnement PRO Web**  
**7 Boulevard Chanoine Kir**  
**21000, Dijon**

Ou par e-mail : [lbpventesweb@lebienpublic.fr](mailto:lbpventesweb@lebienpublic.fr)

Ou par fax : **03 80 42 42 50**

#### Identité de la société

Numéro SIRET/SIREN* .....
Raison sociale* .....
Nom commercial .....
Statut juridique* : <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> EURL <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SNC <input type="checkbox"/> SAS <input type="checkbox"/> SASU <input type="checkbox"/> GIE <input type="checkbox"/> SCI <input type="checkbox"/> Etablissement public <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Association
Code APE* : .....
Tél.* ..... Fax ..... Email .....

\* mentions obligatoires

#### Adresse de facturation

Adresse * .....
Complément d'adresse .....
BP ou lieu-dit .....
Code Postal * ..... Localité * .....

#### Adresse de livraison

Adresse * .....
Complément d'adresse .....
BP ou lieu-dit .....
Code Postal * ..... Localité * .....

#### Souscription

1 utilisateur : 194,91€ HT soit 199€ TTC

Nombre d'utilisateur : .....

Prix : ..... x 194,91€ HT = ..... €

**Je bénéficie d'un code promo : CP2018 (valable jusqu'au 31/03/18) : 10% de remise soit 179,10€ TTC pour 12 mois d'abonnement**

Compléter les coordonnées du ou des utilisateur(s) :

 **Identité de l'utilisateur 1**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			

 **Identité de l'utilisateur 2**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			

 **Identité de l'utilisateur 3**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			

 **Identité de l'utilisateur 4**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			

 **Identité de l'utilisateur 5**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			

 **Identité de l'utilisateur 6**

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....			Prénom* .....
Fonction .....			Service .....
Tél. fixe* .....			Tél. mobile .....
E-mail* .....			



### Identité de l'utilisateur 7

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....	Prénom* .....		
Fonction .....	Service .....		
Tél. fixe* .....	Tél. mobile .....		
E-mail* .....			



### Identité de l'utilisateur 8

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....	Prénom* .....		
Fonction .....	Service .....		
Tél. fixe* .....	Tél. mobile .....		
E-mail* .....			



### Identité de l'utilisateur 9

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....	Prénom* .....		
Fonction .....	Service .....		
Tél. fixe* .....	Tél. mobile .....		
E-mail* .....			



### Identité de l'utilisateur 10

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M.
Nom* .....	Prénom* .....		
Fonction .....	Service .....		
Tél. fixe* .....	Tél. mobile .....		
E-mail* .....			

**Conditions de règlement :** Règlement à réception de la facture sous 30 jours

**Modes de règlement acceptés :** Virement bancaire, chèque bancaire, mandat administratif.

Le signataire certifie être dûment habilité à engager la société et, de ce fait, accepter nos Conditions Générales d'Abonnement, au nom et pour le compte de la société et de tous les utilisateurs rattachés à ce compte.

Date .....  
Nom du signataire .....

Signature :

Cachet :

## RIB A UTILISER LORS DU REGLEMENT

Crédit Mutuel							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise			
11899	00115	00020025948	35	EUR	BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)					
FR76	1189	9001	1500	0200	2594	835	CMCIFR2A
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)			
BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL				EST BOURGOGNE MEDIA SA			
24 AV ALBERT CAMUS				COMPTABILITE GENERALE			
BP 99898				7 BOULEVARD CHANOINE KIR			
21098 DIJON CEDEX 9				21000 DIJON			
Tél : 03-80-60-71-00							
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE

En vous connectant à ce site édité par Le Bien Public, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un **usage strictement personnel des données**, informations ou contenu auquel vous accédez, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à notre autorisation expresse préalable. En poursuivant votre visite de ce site vous acceptez de respecter les restrictions ci-dessus. Droits de reproduction et de diffusion réservés. **Copyright Le BIEN PUBLIC.**

## CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ELECTRONIQUE PRO WEB

### **ENTRE :**

Le client, ci-après dénommé « L'ABONNE »

### **ET :**

LE GROUPE EST BOURGOGNE MEDIA, société anonyme au capital de 6 528 000 € euros, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : RCS DIJON B 533 857 355, dont le siège social est situé au 7 boulevard Chanoine Kir, 21015 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « LE BIEN PUBLIC ».

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions d'Abonnement en ligne à l'édition électronique du Journal LE BIEN PUBLIC. Celles-ci complètent les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet.

En conséquence, le fait de souscrire à un Abonnement à l'édition électronique du journal LE BIEN PUBLIC, conformément aux conditions définies ci-après, vaut acceptation pleine et sans réserve de l'Abonné aux présentes Conditions Générales.

Toute condition contraire non acceptée par LE BIEN PUBLIC lui est inopposable. Le fait pour LE BIEN PUBLIC de ne pas se prévaloir d'une des présentes Conditions Générales n'équivaut pas à une renonciation du BIEN PUBLIC à s'en prévaloir ultérieurement.

### **ARTICLE 2 - ABONNEMENTS PRO WEB**

#### **Détail du Pack PRO Web**

L'Abonné bénéficie pendant un an (1) de date à date d'un accès Internet sur le site [www.bienpublic.com](http://www.bienpublic.com) à l'information disponible au moment de sa connexion, à l'ensemble des éditions électroniques du BIEN PUBLIC et au contenu disponible sur le site depuis mars 2009, avec le nombre de connexions actives correspondant à son Pack PRO Web.

### **ARTICLE 3 – LIVRAISON**

Les produits sont directement accessibles en ligne sur le navigateur du client après validation. Les contenus et services des différents abonnements proposés par LE BIEN PUBLIC sont accessibles uniquement pendant la durée de l'abonnement.

#### **ARTICLE 4 – AVERTISSEMENT**

LE BIEN PUBLIC se réserve le droit d'annuler toute commande ou de suspendre l'abonnement en cours de l'Abonné avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit. Si ce litige ne trouvait pas de solution, l'abonnement pourrait être résilié de plein droit par LE BIEN PUBLIC.

#### **ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET DU CONTRAT**

Le point de départ du Contrat de l'Abonnement PRO Web est la date de traitement informatique du bon de commande dûment complété.

#### **ARTICLE 6 – DUREE DES CONTRATS**

##### **Pack PRO Web**

L'Abonnement est souscrit pour une durée d'un an (1) de date à date.

#### **ARTICLE 7 – TARIFS**

L'abonnement Pro Web à 199€ TTC/an soit 194,91€ HT.

LE BIEN PUBLIC s'engage, à l'égard de l'Abonné, à maintenir les tarifs de l'offre qu'il a choisie pendant toute la durée de la période d'engagement de l'Abonné, sauf à ce que cette augmentation résulte d'une décision réglementaire.

Les prix de nos produits sont indiqués en euros, toutes taxes comprises et hors taxes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

#### **ARTICLE 8 – MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement s'effectue à réception de facture et au plus tard dans un délai de trente jours (30). Si ce paiement n'est pas parvenu à l'issue de ces trente jours, l'abonnement est résilié avec demande de règlement du mois d'utilisation au tarif du PACK PRO annuel, divisé par 12.

#### **ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU BIEN PUBLIC**

LE BIEN PUBLIC s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service pour lequel l'Abonnement est souscrit.

La responsabilité du BIEN PUBLIC ne pourra être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par l'Abonné des services,
- En cas de non-respect par l'Abonné de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,
- En cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable au BIEN PUBLIC,
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

## ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DE L'ABONNE

**10.1** L'ABONNE s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Un abonnement correspond à une adresse email et à un utilisateur. Chaque abonnement pourra être consulté au départ de trois adresses IP différentes au maximum. L'abonné s'engage à ne pas divulguer à une tierce personne son identifiant de connexion et mot de passe qui sont strictement personnels.

En cas de manquement à cette obligation, l'abonnement pourra être résilié de plein droit après trois emails d'avertissement, sans que l'abonné puisse prétendre à une quelconque compensation ou remboursement.

En particulier, il s'engage à ne procéder qu'à un seul téléchargement quotidien par édition à partir de la Tablette pour consulter les Contenus et bénéficier des Services DU BIEN PUBLIC à partir du site [www.bienpublic.com](http://www.bienpublic.com)

**10.2** L'Abonné est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du présent Contrat comme de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent Contrat.

**10.3** Mise en garde et obligations liées à l'accès à Internet :

**10.3.1** L'Abonné est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, quel que soit le mode, notamment à l'occasion d'une connexion à Internet. Par conséquent, l'Abonné assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

L'Abonné est également informé que des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur peuvent être accessibles au travers de ses connexions Internet. L'Abonné s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur.

**10.3.2** LE BIEN PUBLIC, par les présentes, informe expressément l'Abonné qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) à quelque fin que ce soit.

LE BIEN PUBLIC informe également expressément l'Abonné du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Enfin, LE BIEN PUBLIC informe l'Abonné que l'intégralité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'Abonné ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

## **ARTICLE 11 – DROIT D'UTILISATION, REPRODUCTION ET REDIFFUSION**

**11.1** L'ABONNE bénéficie d'un droit d'usage personnel et non-exclusif, non transmissible à un tiers.

**11.2** Le BIEN PUBLIC est seul propriétaire des fichiers, documents, photographies, dessins et infographies ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.

**11.3** L'ABONNE s'interdit de vendre, publier, diffuser, transférer par courrier électronique ou sur un réseau, de quelque manière que ce soit, des textes ou des photographies obtenus par l'intermédiaire ou par téléchargement des informations prises sur le bienpublic.com , et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par Le BIEN PUBLIC ou par des tiers sur les articles et photographies, dessins, infographies mis en ligne.

**11.4** Le téléchargement et la réutilisation des articles sur l'intranet, l'extranet et/ou sur le ou les sites Internet de l'ABONNE sont interdits. Si l'ABONNE désire télécharger ces articles sur son intranet ou son extranet, il devra obtenir l'accord préalable du BIEN PUBLIC. Cet accord fera l'objet d'un avenant au contrat d'abonnement qu'il aura signé, et sera soumis au paiement d'une redevance spécifique à la rediffusion.

**11.5** L'ABONNÉ est autorisé à télécharger et reproduire les données contenues dans le bienpublic.com pour un usage exclusivement interne, gratuit et personnel.

**11.6** Le BIEN PUBLIC se réserve le droit de résilier le présent abonnement de plein droit, à sa seule initiative, en cas d'inobservation par l'ABONNE de l'une quelconque des dispositions du présent article.

## **ARTICLE 12 – DELAI DE RETRACTATION**

L'Abonné ne bénéficie pas de la faculté de se rétracter pour le présent contrat de fourniture de journaux, conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation.

## **ARTICLE 13 - RESILIATION**

Les abonnements Pack PRO Web seront automatiquement et de plein droit résiliés à la date d'expiration de la souscription. Si l'Abonné souhaite poursuivre son abonnement il devra passer une nouvelle commande. LE BIEN PUBLIC peut suspendre ou mettre fin à l'abonnement en cas de non respect par l'Abonné de ses obligations.

## **ARTICLE 14 – RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Relations Ventes Numériques soit :

- Par mail : **lbpventesweb@lebienpublic.fr**
- Par courrier à l'adresse suivante :

**Bien Public Est Bourgogne Média  
Abonnement PRO Web  
7 Boulevard Chanoine Kir  
21000, Dijon**

### **ARTICLE 15 – AUTONOMIE DES CLAUSES DU CONTRAT**

Dans l'éventualité où une quelconque disposition des Conditions Générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si les parties ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, celle-ci sera exclue des Conditions Générales. Le reste des Conditions Générales sera interprété indépendamment de ladite disposition.

### **ARTICLE 16 – LITIGES**

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen des négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

### **ARTICLE 17 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT A L'EDITION ELECTRONIQUE**

LE BIEN PUBLIC se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Abonnement à l'Edition Electronique. Les nouvelles Conditions Générales à l'Edition Electronique seront, le cas échéant, portées à la connaissance de l'Abonné et seront applicables aux seuls abonnements contractés postérieurement à la modification.